

NOTE N° 0380

L'Ambassade du Canada présente ses compliments au Département d'État et a l'honneur de se reporter aux récentes discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements au sujet d'une modification à l'annexe A de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la planification et la gestion civile d'urgence sur une base globale, Accord qui est entré en vigueur le 28 avril 1986. Au cours des récentes discussions, les représentants de nos deux Gouvernements ont conclu qu'une modification à l'annexe A était nécessaire pour prendre en considération les changements apportés aux noms des éléments constitutifs couverts par l'Accord, et pour permettre la création de groupes de travail fonctionnels sous les auspices de l'Accord.

Par conséquent, le Gouvernement du Canada propose que l'annexe A de l'Accord de coopération concernant la planification et la gestion civile d'urgence sur une base globale, entré en vigueur le 28 avril 1986, soit remplacée par l'annexe A de la présente Note.

Le Gouvernement du Canada a l'honneur de proposer que, si l'arrangement souligné dans la présente Note ainsi que l'annexe A ci-jointe agréés au Gouvernement des États-Unis, la présente Note, son annexe ainsi que votre réponse à cet égard, constituent un accord entre nos deux Gouvernements entrant en vigueur à la date de votre réponse.